

DÉCISION DU MAIRE

N° 02/21/2025-42-D09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Robert Marcelpoil
CS 70429
01504 AMBERIEU-EN-BUGEY CEDEX
Tel : 04 74 46 17 00
www.ville-amberieubugey.fr

**Objet : N°2024-06-Marché public de travaux pour la requalification de la place Robert Marcelpoil et ses abords (2 lots)
Attribution**

LE MAIRE

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil Municipal au Maire et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n°2020-03-07 en date du 28 mai 2020 modifiée par délibération n°2020-07-28 du 5 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire par le Conseil Municipal, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT que la consultation, décomposée en deux lots et deux tranches (ferme et optionnelle), lancée en procédure adaptée, le 20 décembre 2024, par avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la Ville, Marchéspublics.ain.fr, Le Moniteur, Journal d'Annonces Légales couplé au site de publication Marché Online concernant les travaux de requalification de la place Robert Marcelpoil et ses abords a permis de recevoir quatre propositions dont deux pour le lot n°1 et deux pour le lot n°2 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les marchés publics relatifs aux travaux de requalification de la place Robert Marcelpoil et ses abords sont attribués pour un montant total de 1 861 842.52 € HT calculé sur la base des Détails Quantitatifs Estimatifs et détaillé comme suit :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT	
			Estimatif	DQE
1	VRD, éclairage public, maçonnerie	Groupement d'entreprise conjoint COLAS France (mandataire) /BRUNET TP/BGL/BABOLAT ELECTRICITE à Saint Denis les Bourg (01)	966 287.50 €	994 273.39 €
2	Revêtements de finition, espaces verts, serrurerie, mobilier	Groupement d'entreprise conjoint BALLAND (mandataire) /SOLS SAVOIE/COLAS FRANCE à Château-Gaillard (01)	830 000.00 €	867 569.13 €
TOTAUX			1 796 287.50 €	1 861 842.52 €

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250224-022125_42_D09-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

ARTICLE 2 : Chaque marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée prévisionnelle de 10 mois toutes tranches confondues.

ARTICLE 3 : Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires mentionnés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

ARTICLE 4 : Les prix sont révisables à chaque acompte.

ARTICLE 5 : Les marchés signés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant seront notifiés aux titulaires dans les délais réglementaires.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

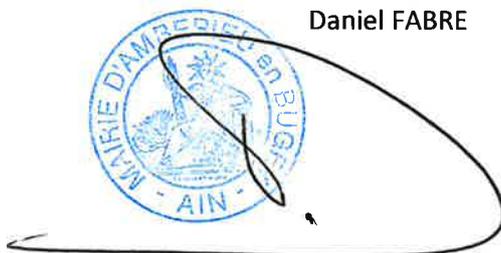
ARTICLE 7 : La présente décision :

- sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain au titre du contrôle de légalité,
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'Ambérieu en Bugey dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.
L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de la réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art L.411-7 CRPA).
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site télérécour citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Ambérieu en Bugey,

Le 24 FEV. 2025

Le Maire
Daniel FABRE



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250224-022125_42_D09-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025